



Confédération  
des syndicats nationaux

*fneeq* 



Finalité des études universitaires

Notes pour la rencontre avec le Conseil supérieur de l'éducation

dans le cadre des travaux de  
la Commission de l'enseignement  
et de la recherche universitaires

17 avril 2018

Confédération des syndicats nationaux  
1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Téléphone : 514 598-2271  
Télec. : 514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## Table des matières

Qui sommes-nous? .....	5
Avant-propos .....	5
Les finalités des études universitaires – un débat constant.....	7
Sujets de discussion proposés par le CSÉ.....	9
1. La cohésion des objectifs de formation dans l'ensemble du cursus universitaire, dans un contexte marqué par une croissance et une diversification de l'offre de formation .....	9
2. La possible tendance de certaines formations universitaires à ne pas suffisamment ou, inversement, à trop prendre en compte les besoins de la société, ce dont témoigneraient une professionnalisation ou une hyperspécialisation de certains programmes d'études, une désaffection envers certaines disciplines fondamentales, des difficultés d'insertion professionnelle, etc.....	11
3. L'équilibre entre les objectifs de formation et les objectifs de recherche, tout spécialement aux cycles supérieurs.....	16
4. Une « survalorisation » des études universitaires, qui se traduirait par la surqualification de certains diplômés, un rehaussement des exigences de formation et une désaffection envers des voies de formation offertes aux ordres d'enseignement antérieurs.....	18



## Qui sommes-nous?

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs, principalement sur le territoire du Québec, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux.

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) représente la très grande majorité des enseignantes et des enseignants de cégeps et des chargé-es de cours à l'université ainsi que la majorité du personnel syndiqué dans les établissements privés.

La Fédération des professionnèles (FP) représente les professeur-es de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ainsi que des professionnelles et professionnels d'universités.

## Avant-propos

La Commission de l'enseignement et de la recherche universitaire a reçu comme mandat de faire un avis sur les finalités des études universitaires. Il s'agit selon nous d'une réflexion nécessaire et continue. Malheureusement, cette réflexion, ou plutôt ce débat, n'a pas eu lieu lors du Sommet sur l'enseignement supérieur. Or, comment pouvons-nous convenir du mode de financement, des droits de scolarité, de l'allocation des ressources, des principes de gestion et de l'évaluation de la qualité s'il n'y avait pas de vision commune parmi les groupes invités autour de la table?

Certes, les trois volets de la mission universitaire que sont la transmission des connaissances par l'enseignement, le développement des savoirs par la recherche et la création ainsi que le service aux collectivités demeurent. Toutefois, il s'avère que leur importance, leur orientation et leur mise en œuvre changent au gré du contexte social, économique et culturel, et ce, en fonction des forces et des idéologies en présence.

À cet égard, le Conseil supérieur de l'éducation rappelait dans son avis *Réactualiser la mission universitaire* une liste des débats à faire :

*On songe, notamment, au débat qui porte sur la pertinence sociale et économique de l'enseignement et de la recherche universitaires, que certains opposent à la formation et à la recherche fondamentales, sans visée économique directe. On pense aussi au débat sur l'équilibre à établir entre la formation universitaire à caractère général et la formation pointue et très spécialisée convenant aux besoins immédiats des entreprises; sur la place de la recherche non orientée et libre par rapport à celle de la recherche orientée pour trouver une solution à des problèmes identifiés comme prioritaires par les agences gouvernementales. En s'inquiétant des capacités d'absorption du marché du travail, on soulève également la question du contingentement des inscriptions dans les programmes d'études et on la lie à*

*l'accessibilité des études supérieures. En outre, le partage des responsabilités en matière de formation continue entre les entreprises, les ordres professionnels et le système d'éducation et, au sein de ce dernier, le partage entre les cégeps et l'université constituent un autre champ de préoccupation, comme l'est celui de l'équilibre des ressources à consacrer à la formation initiale et à la formation récurrente. On s'interroge aussi sur les conséquences de la diversification des populations étudiantes et du phénomène de l'allongement des études sur l'organisation pédagogique elle-même. Il en est de même de l'équilibre des ressources à répartir entre les domaines disciplinaires, puisque tous n'ont pas la même cote auprès des personnes dont la principale préoccupation est le redressement économique<sup>1</sup>.*

L'avis dont il est question ici a été produit en 1994 – c'est dire à quel point les enjeux sont récurrents!

Le présent document a été rédigé afin de servir de référence pour une rencontre avec des représentantes du Conseil supérieur de l'éducation. Avant d'aborder les quatre thèmes qui nous ont été soumis<sup>2</sup>, il nous apparaît essentiel d'exprimer notre vision des finalités des études universitaires. Cette vision humaniste est largement partagée par plusieurs groupes de la communauté universitaire.

D'ailleurs, cette vision humaniste de l'éducation sera au cœur des travaux du deuxième rendez-vous des États généraux en enseignement supérieur<sup>3</sup>; événement auquel la présidente du CSÉ a été invitée à participer et à prendre la parole. Alors que le premier rendez-vous a permis de dégager plusieurs éléments de convergence quant aux problèmes au sein du réseau de l'enseignement supérieur<sup>4</sup>, le second rendez-vous sera l'occasion de discuter de pistes de solutions autour de trois grands thèmes : le financement, les multiples facettes de la précarité des étudiants et du personnel ainsi que les principes au cœur de l'administration et de la gestion des collèges et des universités.

---

<sup>1</sup> Conseil supérieur de l'Éducation. *Réactualiser la mission universitaire*. 1994. p.18

[[www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/50-0398.pdf](http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/50-0398.pdf)]

<sup>2</sup> Les thèmes sont ceux qui nous ont été soumis dans l'invitation par courriel le 1<sup>er</sup> mars 2018 dans le cadre de la préparation d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation.

<sup>3</sup> Le Deuxième rendez-vous des partenaires en enseignement supérieur aura lieu du 3 au 5 mai 2018 à Montréal. Pour plus d'information, consulter le site : [www.eges.quebec/](http://www.eges.quebec/)

<sup>4</sup> Pour une synthèse critique du premier grand rendez-vous des ÉGES, voir Comité école et société, Spécial ÉGES, [[fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Printemps-2018-publication-special-EGES.pdf](http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Printemps-2018-publication-special-EGES.pdf)]

## Les finalités des études universitaires – un débat constant

Les finalités des études universitaires dans un Québec moderne ont toujours été en tension entre une conception humaniste (concernant l'élévation de la personne et de la société) et une autre, utilitariste (concernant les besoins d'une main-d'œuvre qualifiée pour soutenir la croissance). Pourtant, depuis les crises des finances publiques du début des années 1980 et du début des années 1990, une dangereuse tendance à la subordination de la dimension humaniste à la dimension utilitariste ne fait que s'accroître.

Avec la « rationalisation » des programmes entreprise par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) entre 1997 à 2000, suivie des « contrats de performance » signés par l'ancien ministre péquiste François Legault et l'ensemble des Universités du Québec<sup>5</sup>, au cœur même du système universitaire s'installe une conception managériale, subordonnant des objectifs scientifiques ou pédagogiques à des considérations comptables.

La contrainte de résultats « mesurables » et la « responsabilisation » budgétaire des institutions, jumelées à un mode de financement trop lié au nombre d'étudiantes et d'étudiants vont conduire, notamment, à une course à la « clientèle » étudiante, entraînant, non seulement, un gaspillage de ressources par la mise en concurrence entre établissements, mais également une modification des programmes et des missions en fonction d'une anticipation – souvent idéologisée et autoréalisatrice – de ce que le marché internationalisé de l'enseignement supérieur désire.

Cette tendance à la marchandisation et à l'internationalisation du savoir, sur laquelle nous reviendrons plus loin, va s'accroître davantage avec la réingénierie de l'État du gouvernement Charest, l'obsession pour l'équilibre budgétaire du gouvernement Marois et l'austérité du gouvernement Couillard. Devant essuyer de constantes compressions (provenant également du gouvernement fédéral) en ce qui a trait à la recherche – nous y reviendrons également –, les établissements d'enseignement universitaire ont redoublé d'imagination pour attirer ladite « clientèle », locale autant qu'internationale, investissant dans la mise en marché (marketing) et dans l'image de marque (branding) au détriment de l'enseignement et de la recherche.

Cette obsession – structurellement imposée – pour la quête de profits, ou du moins, pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire en temps de compressions, pousse les établissements à modifier des programmes en fonction de critères ISO (quantifiables) issus de l'idéologie de l'assurance qualité, imposée par les palmarès universitaires internationaux, eux-mêmes basés sur un modèle états-unien de l'université marchande.

---

<sup>5</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : Un choix de société. Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, 6 février 2004, pp. 6-7.  
[[www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/fin-univ.pdf](http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/fin-univ.pdf)]

De même, cherchant à engendrer des marges de bénéfice coûte que coûte, les établissements sont appelés à développer des partenariats avec des entreprises ou avec le milieu des affaires, orientant non seulement les programmes dans une perspective d'arrimage formation-emploi (plutôt qu'en fonction de critères scientifiques), mais également la recherche, dans une perspective utilitariste et brevetable.

### ***Pour un renforcement de la conception humaniste de l'enseignement supérieur***

Au Québec, il existe un large consensus au sein de la communauté académique contre cette conception utilitariste marchande de l'enseignement supérieur et en faveur d'une conception humaniste, plaçant la société et l'humain au-dessus de l'idéologie de la croissance à tout prix. Comme l'affirmait, dès 2010, le Manifeste de l'université québécoise de la Table des partenaires universitaires :

*Afin de préserver et de renforcer la mission institutionnelle critique de l'université au sein de la société québécoise et considérant que les universités n'ont pas comme principale fonction la formation de la main-d'œuvre en vue du développement économique ou de l'enrichissement personnel futur, nous exigeons de la part du gouvernement du Québec qu'il [...] reconnaisse officiellement que les établissements d'enseignement universitaire du Québec ont pour principale mission le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique dans une perspective de contribution au développement humain et social<sup>6</sup>.*

Il est tout à fait normal que cette conception dite humaniste de l'université fasse consensus au sein de la communauté universitaire, puisque l'idée même de l'université est fondée sur ce mouvement culturel – à l'origine de la Renaissance et des valeurs fondamentales de l'Occident moderne – se donnant l'épanouissement de la personne humaine et du respect de sa dignité comme valeur fondamentale.

Cet humanisme – qui est également aux fondements des missions de l'enseignement issues du Rapport Parent – est aujourd'hui menacé, non pas par la prise en considération des besoins de la société, mais bien par la prise de contrôle de plus en plus grande des institutions d'enseignement par des intérêts particuliers, externes à la communauté académique. Cette perte d'autonomie des universités – vis-à-vis d'entreprises ou de fondations privées autant que par rapport à l'État – menace non seulement leur finalité humaniste originaire, mais également leur scientificité.

La réflexion sur les finalités des études universitaires devrait donc débiter par un rappel des fondements humanistes de l'université et un rééquilibrage en faveur de ces derniers.

---

<sup>6</sup> Table des partenaires universitaires. *Manifeste de l'université québécoise, Pour une université libre, accessible, démocratique et publique*. 2010. p. 3.  
[fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/2010-11-25-Manifeste-long-FINAL-1.pdf]

## **Sujets de discussion proposés par le CSÉ**

### ***1. La cohésion des objectifs de formation dans l'ensemble du cursus universitaire, dans un contexte marqué par une croissance et une diversification de l'offre de formation***

#### ***La cohésion des objectifs de formation – quelques mises en garde***

- Partant de l'idée que le terme « cohésion » réfère généralement à l'harmonisation des parties d'un ensemble et considérant que la question de la cohésion est posée « dans un contexte marqué par une croissance et une diversification de l'offre de formation », nous tenons d'abord à établir que la quête de cohésion ne doit pas représenter une volonté d'établir un contrôle sur l'offre de programmes ou de son adéquation avec les besoins du marché du travail. Nous suggérons cependant que la cohésion est souhaitable dans la mesure où elle renvoie aux besoins d'inscrire dans les finalités éducatives des divers programmes des objectifs généraux qui transcendent les disciplines. Nous pensons notamment à l'autonomie, l'esprit critique, la communication, l'agentivité, le service à la communauté, l'adaptabilité, l'ouverture sur le monde et la réflexivité – aux cycles supérieurs en particulier en ce qui a trait au dernier élément. Enfin, nous croyons que la création d'un conseil national des universités constitue une condition essentielle – mais non suffisante – pour assurer la cohésion telle que nous la définissons. La réussite d'un tel Conseil national des universités dépend, toutefois, de sa composition et de son mandat<sup>7</sup>.
- Nous notons, par ailleurs, l'utilisation du mot « formation » au lieu du vocable « enseignement ». Nous proscrivons l'utilisation du mot « formation » en raison de la connotation utilitariste qui lui est associée : par exemple, adéquation formation-emploi. Nous rappelons que les universités ont pour mission l'enseignement et la recherche (Loi sur l'Université du Québec et chartes constitutives).

#### ***La croissance de l'offre de formation, notamment par l'accroissement des programmes courts***

- À partir de nos expériences respectives, nous observons une tendance à la prolifération de programmes qui conduisent à des certificats, attestations et diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). Certains des programmes courts sont conçus comme des étapes d'un programme menant à un grade. Par exemple, un certificat et un DESS peuvent constituer des haltes en vue d'une éventuelle admission à un programme de baccalauréat et de maîtrise. En ce sens, les programmes courts constituent des moyens qui favorisent l'accessibilité à des étudiantes et étudiants qui ne poursuivraient pas des études universitaires en l'absence de ces haltes qui leur permettent de valider leur cheminement (par exemple, les étudiants de première génération), ou encore de concilier les études et la vie personnelle.

---

<sup>7</sup> CSN, FNEEQ et FP. *Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le projet de création d'un Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur*. 2016. p. 9.  
[\[www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-11-01\\_-memoire\\_CUQ\\_CSN.pdf\]](http://www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-11-01_-memoire_CUQ_CSN.pdf)

- D'autres programmes courts présentent toutefois des contenus adaptés à des besoins spécifiques des entreprises, ou plus généralement, du marché du travail. De tels programmes « forment » les étudiantes et les étudiants à exécuter des « tâches spécifiques », sans offrir un enseignement qui leur permettrait de s'épanouir et de comprendre leur position au sein de la société. Nous observons que les admissions à cette catégorie de programmes sont suspendues après quelques années seulement au motif que « leur marché est épuisé ».
- Nous observons également que des programmes courts de 2<sup>e</sup> cycle sont créés simplement en raison du fait que la « clientèle visée » est constituée de personnes qui détiennent un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle. Les contenus de tels programmes ne présentent pas nécessairement une progression des finalités poursuivies.
- Si les programmes courts peuvent présenter de bonnes raisons d'exister (leur accessibilité), nous sommes d'avis qu'ils existent parfois pour les mauvaises raisons (incitatifs financiers, course à la clientèle, commandes des entreprises ou des ordres professionnels). Nous réitérons que la création d'un conseil national des universités constitue un rempart contre la prolifération de programmes dont la pertinence est douteuse.
- Nous sommes aussi d'avis que l'amélioration du soutien aux études permettant aux étudiantes et étudiants de surmonter les obstacles financiers, logistiques, matériels, psychologiques, etc. constitue le moyen à privilégier pour contrer la prolifération de programmes qui n'ont d'universitaire que l'appellation. Dans le même ordre d'idées, nous suggérons que les développements de la « formation à distance », de la « formation continue » et « l'ouverture à l'international » doivent être analysés sous l'angle de l'accessibilité aux études au lieu d'être mues par des incitatifs financiers et par la course à la clientèle.
- Enfin, nous accueillons favorablement la croissance et la diversification de l'offre de programmes dans la mesure où ces phénomènes manifestent de l'ouverture de l'université sur son milieu. Nous croyons cependant que l'offre de programmes qui vise exclusivement à combler les besoins de formation exprimés par des employeurs ou des ordres professionnels doit être prise en charge par ces derniers et s'inscrire dans un cheminement de formation continue et de perfectionnement.

**2. La possible tendance de certaines formations universitaires à ne pas suffisamment ou, inversement, à trop prendre en compte les besoins de la société, ce dont témoigneraient une professionnalisation ou une hyperspécialisation de certains programmes d'études, une désaffection envers certaines disciplines fondamentales, des difficultés d'insertion professionnelle, etc.**

- Comme nous l'avons mentionné dans la section sur les finalités des études universitaires, nous assistons depuis plusieurs années à un important virage utilitariste de l'éducation. Le gouvernement insiste pour que le réseau de l'enseignement supérieur s'adapte aux changements de la société. Certes, mais de quels changements s'agit-il et à quelles fins? Dans notre mémoire sur la création d'un conseil des universités<sup>8</sup>, nous mentionnions que :

*L'enseignement supérieur ne peut pas fluctuer au gré des modes, des tendances passagères ou des prévisions à court terme du marché du travail. Les collèges et les universités ont, entre autres, pour rôle la création et la transmission des connaissances fondamentales. C'est pourquoi nous contestons la tendance qui, sous couvert de moderniser l'enseignement supérieur, lui impose de répondre aux modes passagères ou aux caprices du marché. Nous croyons que les établissements doivent plutôt analyser et exercer un esprit critique envers les tendances locales et mondiales afin de proposer, s'il y a lieu, des changements portés par une vision de l'enseignement supérieur s'appuyant sur les valeurs humanistes et la défense de l'éducation en tant que droit fondamental et bien commun.*

**Le Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – enseignement supérieur au service de qui?**

- Le Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017-2022<sup>9</sup> perpétue les pressions auprès des établissements universitaires pour la prise en compte des intérêts de certains groupes au détriment des besoins de la société dans son ensemble. Ce déséquilibre entre les besoins du marché et les besoins et aspirations de la société, des groupes et des personnes, dans l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière<sup>10</sup>, entre également en contradiction avec les principes de la recherche scientifique, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, dans la mesure où la recherche scientifique se doit d'être autonome et critique.
- Le 3<sup>e</sup> axe de l'orientation 4 du Plan, *Offrir des milieux d'apprentissage et des parcours de formation flexibles, propices au cheminement vers les études supérieures et adaptés aux exigences d'une société numérique*, est éloquent à cet égard :

---

<sup>8</sup> CSN, FNEEQ et FP. *Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le projet de création d'un Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur*. 2016. p. 9.

[[www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-11-01-memoire\\_CUQ\\_CSN.pdf](http://www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-11-01-memoire_CUQ_CSN.pdf)]

<sup>9</sup> [[www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/politiques\\_orientations/Plan\\_strategique17-22.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/Plan_strategique17-22.pdf)]

<sup>10</sup> Tel que stipulé, entre autres, dans le *Rapport du Conseil supérieur en éducation sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 : Conjuguer équité et performance en éducation. Un défi de société*.

[[www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/fin-univ.pdf](http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/fin-univ.pdf)]

*Par leurs programmes de formation professionnelle, technique et universitaire, les établissements d'enseignement jouent un rôle déterminant tant pour la transition des jeunes vers le marché du travail que pour le maintien en emploi des adultes. Ils doivent concilier, dans une approche éducative équilibrée, les capacités et les aspirations personnelles et professionnelles, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail<sup>11</sup>.*

- Nous remarquons que la conception de cette « approche éducative équilibrée » penche dangereusement du côté des « priorités de développement du Québec et [d]es besoins du marché du travail ». La concession faite aux « aspirations personnelles » est immédiatement neutralisée par l'ajout de « et professionnelles ». Quant aux besoins ou aspirations de la société dans son ensemble, ils sont réduits aux « exigences d'une société numérique ». Il ne s'agit donc pas de prendre en considération les besoins changeants d'une société – chose qui a toujours été le propre des universités, généralement en avance sur leurs temps – mais de changer les fondements de l'université en réduisant la société à ses dimensions productivistes ou marchandes, et en poussant la production et la transmission de connaissances scientifiques vers un objectif spécifique : « la transition des jeunes vers le marché du travail [et] le maintien en emploi des adultes ».

D'ailleurs, les deux objectifs spécifiques de cet axe confirment ces craintes :

- Axer le développement de la formation professionnelle, technique et universitaire sur l'intérêt des personnes, les priorités de développement du Québec et les besoins du marché du travail;
  - Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec.
- Pour atteindre le premier objectif, le ministère entend procéder à un nouveau sondage auprès des employeurs afin de connaître leur niveau de satisfaction à l'égard de la formation des personnes diplômées qu'ils embauchent ainsi qu'à une analyse de l'évaluation des personnes diplômées quant à leur capacité d'accomplir leurs tâches professionnelles. C'est à partir de ces données que le ministère prétend établir des cibles « d'amélioration » pour les prochaines années. Le biais favorable des postulats de ce sondage et de l'analyse qui en suivra ne peut que favoriser les programmes qui intègrent, sans distance critique, les besoins spécifiques des entreprises.
  - Si les finalités des études universitaires étaient déjà perverties par l'utilitarisme marchand lié à une conception néolibérale de l'éducation, le Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017-2022 prétend l'institutionnaliser en subordonnant l'élaboration de programmes aux désirs des employeurs quant à la « formation des personnes diplômées qu'ils embauchent » et « à leur capacité d'accomplir leurs tâches professionnelles ».

---

<sup>11</sup> MEES. *Plan stratégique 2017-2022, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*. 2018. p. 32. [www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\_web/documents/PSG/politiques\_orientations/Plan\_strategique17-22.pdf]

- La révision des programmes se basant sur ces « cibles d'amélioration » établies par le ministère en fonction des besoins des employeurs ou des exigences des ordres professionnels, est un processus inquiétant, voire dangereux. La professionnalisation des programmes universitaires ne fera que s'accroître, augmentant la perte de cohérence actuelle et la « dédisciplinarisation » des disciplines. Qu'arrivera-t-il aux connaissances plus générales ou théoriques? Ou encore aux programmes qui ne sont pas associés à des professions sur le marché de travail? « L'amélioration » des programmes, en faveur des formations instrumentalisées, dans un contexte de discipline budgétaire pérennisée, ne peut qu'avoir des effets désastreux sur la capacité des personnes à choisir une éducation en fonction de leurs aspirations personnelles ainsi que sur la capacité du Québec à se développer de manière équilibrée, en favorisant l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.
- Ce plan du MEES n'est pas sans rappeler la réforme de l'enseignement universitaire du gouvernement Shinzo Abe, au Japon, en 2015, alors que le ministre de l'Éducation avait demandé aux dirigeants des universités de « réfléchir pour orienter les jeunes de 18 ans vers des domaines hautement utiles où la société est en demande<sup>12</sup> ». Cette réforme, prétendant rendre les universités plus globales, plus efficaces et mieux notées dans les classements internationaux, cible les départements de sciences humaines et de formation des enseignants que le ministère de l'Éducation (MEXT) entend "abolir" ou "démanteler", selon les versions<sup>13</sup> ». Sans aller aussi loin que l'abolition de départements de sciences humaines, la dévalorisation de certaines disciplines universitaires par des gouvernements obsédés par l'adéquation formation-emploi, peut finir par engendrer une désaffection de certains départements de sciences fondamentales ou humaines, à la faveur de formations courtes répondant aux besoins de certaines entreprises spécifiques, mais non aux divers besoins de la société.
- La volonté du gouvernement à diriger les étudiantes et étudiants vers des programmes en demande de main-d'œuvre s'exprime également dans le dernier budget qui comprend des investissements pour « augmenter la diplomation dans les domaines en demande [...] tels que les sciences et génies<sup>14</sup> ». Sans vouloir être alarmistes, on peut s'interroger sur l'avenir d'autres programmes, gravement touchés (voire même fermés) par des années de compression et qui ne toucheront pas à ces « réinvestissements » ciblés. Pour survivre devront-ils jouer le jeu et démontrer leur utilité et leur rentabilité? Auquel cas, ils auraient changé de nature et remettraient également en question les finalités des études universitaires.

---

<sup>12</sup> Arnaud VAULERIN. « Le Japon va-t-il vraiment supprimer les sciences humaines à l'université ? » *Libération*, 25 septembre 2015.

[[www.liberation.fr/planete/2015/09/25/le-japon-va-t-il-vraiment-supprimer-les-sciences-humaines-a-l-universite\\_1390408](http://www.liberation.fr/planete/2015/09/25/le-japon-va-t-il-vraiment-supprimer-les-sciences-humaines-a-l-universite_1390408)]

<sup>13</sup> *Idem*.

<sup>14</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Budget du Québec 2018-2019. Fascicule Emploi, Répondre aux défis du marché du travail*, 2018, p. 41.

[[www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/Emploi\\_1819.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/Emploi_1819.pdf)]

- L'adéquation formation-emploi est omniprésente dans les orientations du gouvernement. Ce concept revêt deux volets. Un premier, comme nous l'avons vu précédemment, fait référence à l'adéquation entre l'offre de programmes et les besoins du marché du travail; c'est-à-dire que l'objectif est de faire concorder le plus étroitement possible le nombre de personnes diplômées avec la demande de main-d'œuvre des employeurs. Le second volet concerne le contenu et le type de programmes. Des pressions s'exercent alors pour l'adaptation du contenu des programmes aux besoins spécifiques des entreprises et d'une durée plus courte. Cela démontre une confusion entre le rôle des établissements d'enseignement et celui des employeurs.
- Les employeurs ont une responsabilité quant à l'accueil et la formation des nouveaux travailleurs aux spécificités de leur organisation. La formation concernant les compétences et les connaissances liées à des besoins spécifiques d'une entreprise doit être offerte en milieu de travail. Les programmes universitaires ne peuvent être soumis aux diktats des employeurs de chaque région et fluctuer chaque année. Malheureusement au cours des années, le gouvernement a réduit considérablement le nombre d'entreprises assujetties à la « Loi du 1 % », c'est-à-dire à l'obligation d'investir 1 % de la masse salariale en formation.
- Le second objectif évoqué précédemment, soit *Promouvoir la formation et la recherche, aux cycles supérieurs, dans les secteurs prioritaires pour le développement du Québec* menace l'indépendance de la recherche. Cette orientation du MEES s'inscrit en opposition avec les conclusions du rapport final du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale<sup>15</sup>, dont l'un des signataires est le scientifique en chef du Québec. Les auteurs de ce rapport, (Rapport Naylor), dénoncent vivement le parti pris du précédent gouvernement fédéral pour le financement de la recherche axée sur les priorités au détriment de la recherche indépendante<sup>16</sup>. Ils mentionnent que « pendant ces années, les fonds étaient aussi alloués de préférence à la recherche axée sur les priorités ou sur les partenariats, ce qui réduisait d'autant le soutien disponible pour les projets de recherche indépendants initiés par des chercheurs et par des intellectuels de premier rang<sup>17</sup> ». Il est pour le moins déplorable de voir le gouvernement du Québec reprendre le flambeau du gouvernement Harper.

---

<sup>15</sup> L'examen du soutien fédéral aux sciences. *Investir dans l'avenir du Canada, Consolider les bases de la recherche au pays*. 2017. [[www.examenscience.ca/eic/site/059.nsf/fra/accueil](http://www.examenscience.ca/eic/site/059.nsf/fra/accueil)]

<sup>16</sup> Les auteurs du rapport indiquent que « entre 2007-2008 et 2015-2016, l'enveloppe budgétaire de la recherche initiée par des chercheurs [ajustée en fonction de l'inflation] a diminué de 3 %, tandis que celle de la recherche axée sur des priorités a augmenté de 35 % ». *Idem.*, p. 40.

<sup>17</sup> *Idem.*, p. xi.

### ***Une « hyperspécialisation » nécessaire aux besoins de la société***

- Un certain discours patronal, relayé par le gouvernement, prétend qu'il y aurait une « hyperspécialisation » de certains programmes d'études, rendant difficile l'insertion professionnelle de certains diplômé-es. Ce type de raisonnement, issu d'une conception mercantile des études universitaires, ne prend pas en considération le fait que la compression des budgets de recherche et de l'enseignement supérieur est en grande partie responsable du gaspillage des talents et connaissances de centaines de chercheurs de pointe ne pouvant apporter à la société ce dont elle aurait besoin.
- Ajoutons que les compressions budgétaires et le non-respect systématique des planchers d'emploi se font au détriment de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail, tant des professeur-e-s que des chargé-e-s de cours, du personnel de recherche et de soutien ainsi que des étudiantes et étudiants employé-es.
- Postulant le caractère inéluctable des compressions budgétaires, le discours de l'hyperspécialisation tend à masquer le fait que le retrait de l'État se fait généralement au profit du secteur privé qui viendrait prendre sa place et tirer bénéfice de ce qui autrement serait une « dépense » publique. Or la recherche de pointe, comme l'enseignement universitaire, sont des « biens communs », des « investissements » publics, plutôt que des dépenses, qui rapportent à l'ensemble de la société, non seulement en richesse, mais également en bien-être et en une compréhension réflexive du social par lui-même, essentielle à la démocratie. À l'inverse, lorsque la recherche est financée par des fondations ou des « partenaires » privés, même en partie, ou encore qu'elle est « axée sur les priorités » d'un gouvernement, l'autonomie et la liberté académique se voient compromises et donc la scientificité des résultats, correspondant davantage à des intérêts particuliers qu'au bien commun.
- En d'autres termes, il est tout à fait normal que la recherche scientifique ne trouve pas d'application dans l'entreprise privée puisque ces deux champs n'ont pas les mêmes finalités. En prétendant contraindre la recherche et l'enseignement universitaires à s'adapter aux besoins des entreprises visant le profit, sont mises en danger les finalités des études universitaires visant la connaissance, autonome, libre et au profit du social et de l'humanité dans son ensemble.

### ***3. L'équilibre entre les objectifs de formation et les objectifs de recherche, tout spécialement aux cycles supérieurs***

***L'enseignement et la recherche sont deux missions universitaires essentielles, qui fonctionnent de pair***

- Si l'on a pu décrier, dans les dernières années, une certaine forme de déséquilibre dans la reconnaissance de l'enseignement par rapport à la recherche, il faut replacer ces critiques dans le cadre néolibéral des compressions budgétaires et du sous-financement chronique de l'institution universitaire. La réduction des subventions à la recherche et la non-prise en charge par le gouvernement fédéral de la totalité des frais indirects de recherche ont mis en péril la poursuite de nombreux projets de recherche, et ont eu pour effet d'exercer des pressions financières sur les établissements. Ceux-ci ont alors adopté des pratiques gestionnaires mettant à mal les conditions d'enseignement et d'études, diminuant l'offre de cours, augmentant le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les groupes cours, ainsi que le non-renouvellement de contrat de plusieurs chargé-es de cours, etc.
- C'est dans ce cadre néolibéral que nous contestons encore aujourd'hui la préséance de la recherche commerciale dans les orientations et les choix budgétaires gouvernementaux. Ces choix ont pour conséquence d'exacerber, dans les universités, la compétition entre établissements et à l'échelle internationale, la course aux subventions, accentuant un biais pour des recherches mercantiles ou à « rayonnement international », ainsi qu'une pression indue aux publications nombreuses, nécessaires à un bon positionnement dans les classements. Tout cela induit une distinction dans la reconnaissance entre les tâches des professeurs-chercheurs et les tâches d'enseignement, administratives ou de services à la communauté, à la défaveur de ces dernières, faut-il le préciser - du reste, c'est à se demander si les pressions du monde des affaires ne portent pas maintenant sur le développement de programmes de cycles supérieurs axés sur la profession plutôt que sur la recherche.
- Dans un cadre favorable, nous croyons que l'enseignement et la recherche sont deux missions universitaires essentielles qui fonctionnent de pair. Un coup de barre concernant les finalités de la recherche universitaire permettrait à ces deux activités de mieux profiter l'une de l'autre dans le développement et le partage des connaissances. L'institution universitaire doit être reconnue et protégée comme un lieu privilégié de la recherche au Québec. Elle doit pouvoir mettre à profit l'entièreté des potentiels de toute sa communauté. À cet égard, elle devrait aussi pouvoir compter sur la contribution du personnel chargé de cours qui souhaite faire de la recherche-crédation, mais pour lequel l'accès aux fonds de recherche est beaucoup plus difficile, et qui n'obtient pas de véritable reconnaissance pour ses activités de recherche.

#### ***L'attribution du financement de recherche – un équilibre à retrouver***

- Un des problèmes de la recherche universitaire se trouve dans les disparités de financement qui existent entre les universités et entre les types de recherche. Tout en ayant été considérablement réduit, le financement ciblé de la recherche depuis les dernières décennies démontre une réorientation résolument commerciale des politiques gouvernementales. Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral par l'entremise de

ses trois conseils subventionnaires (en santé, sciences naturelles et génie, ainsi que sciences humaines) octroie une grosse partie de ses fonds pour soutenir des recherches qui profiteront aux entreprises. Nous l'avons déjà dit : on attend dorénavant des établissements universitaires qu'ils contribuent au développement économique! De nombreux domaines de recherches non rentables sont discrédités, alors qu'ils sont essentiels à la compréhension de l'humain et du social et qui, par ailleurs, peuvent conduire à des découvertes fondamentales nécessaires à de nombreuses recherches appliquées.

- Soucieux de voir diminuer sa charge de financement de l'enseignement supérieur, l'État encourage les universités à développer des partenariats avec le secteur privé, indifférent, semble-t-il, à la réduction conséquente de la liberté académique dans les choix de recherche et dans leurs orientations; cela quand ça ne mène pas à de plus graves dérives, comme l'interdiction aux chercheurs de divulguer des résultats de recherche. Et sur le plan éthique, il nous semble problématique que le financement public de la recherche universitaire soit ainsi utilisé par le secteur privé.
- Heureusement, le gouvernement fédéral semble vouloir en finir avec les réductions du financement de la recherche universitaire, ressource qui a fondu de 30 % par chercheur canadien en dix ans. En effet, le gouvernement fédéral a répondu positivement aux arguments du rapport Naylor, qui recommande notamment de réinvestir de façon importante et urgente dans la recherche universitaire, particulièrement en recherche fondamentale, pour éviter que le Canada ne perde davantage de son expertise et de sa compétitivité en recherche sur le plan international. De son côté, le gouvernement provincial ajoute encore trop peu à la recherche, et son réinvestissement est loin de couvrir le désinvestissement des dernières années. Mais ce réinvestissement sera-t-il davantage orienté dans la recherche libre et autonome dans tous les secteurs du savoir?
- Il faudrait des mesures plus précises pour assurer plus d'équité dans la distribution de fonds de recherche entre les universités, les champs disciplinaires, les équipes de recherche ainsi que les personnes qui font de la recherche autonome ou de la création. En 2009-2010, les facultés de médecine accaparaient 79 % des fonds de recherche (provincial et fédéral)<sup>18</sup>. De plus, la concentration du financement entre un nombre restreint de chercheurs interrompt ou empêche la réalisation de nombreux projets, tout en nuisant au développement de la recherche et la création. De tels choix politiques tendent aussi à favoriser les universités qui ont des programmes dans les champs disciplinaires gouvernementaux « prioritaires », ainsi que l'anglais comme langue de diffusion des résultats scientifiques.
- Au lieu de cautionner les dérives commerciales, nous croyons que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur devrait se porter garant de la protection de l'indépendance et du rôle social dévolu à l'institution universitaire. Autrement, l'influence agressive et indue du milieu des affaires sur les priorités de la recherche aura raison des finalités de l'université comme gardienne du bien commun par le développement et le partage des connaissances.

---

<sup>18</sup> MALTAIS, RACINE, UMBRIACO, Présentation *Financement et administration des universités québécoises*, septembre 2015.

#### **4. Une « survalorisation » des études universitaires, qui se traduirait par la surqualification de certains diplômés, un rehaussement des exigences de formation et une désaffection envers des voies de formation offertes aux ordres d'enseignement antérieurs**

##### **La valorisation des études universitaires passe par la valorisation de l'éducation à tous les niveaux**

- D'entrée de jeu, nous tenons à préciser qu'il n'y a pas de « survalorisation » de l'éducation au Québec ni des études universitaires. Il y a quelques années, le gouvernement avait adopté une stratégie d'action pour la persévérance et la réussite scolaires *L'école, j'y tiens!* Celle-ci prévoyait, entre autres, diverses actions pour valoriser l'éducation à l'échelle du Québec. Nous croyons que ces efforts ainsi que ceux liés à la lutte contre le décrochage scolaire doivent se poursuivre et même s'intensifier.
- Au cours des cinquante dernières années, la société québécoise a choisi d'adopter plusieurs mesures afin de démocratiser l'accès aux études supérieures : création des cégeps, réseau de l'Université du Québec, gel des droits de scolarité pendant plusieurs années, bonification de l'aide financière aux étudiants... La fréquentation de l'enseignement universitaire et la diplomation ont ainsi connu une hausse magistrale, et ce, particulièrement chez les femmes. Le Québec se situe désormais au niveau de la moyenne canadienne. S'il y a lieu de se féliciter de cette importante amélioration de l'accessibilité, il n'en demeure pas moins qu'il existe encore des différences entre les classes sociales.
- Toutefois, une hausse de la fréquentation des études universitaires n'entraîne pas nécessairement une désaffectation des programmes offerts aux autres ordres d'enseignement. Au cours des années, on a aussi observé une augmentation des taux de diplomation au secondaire et au collégial.
- Il est vrai que nous entendons souvent dire qu'il faut rendre davantage attrayante la formation professionnelle auprès des jeunes, mais pourquoi? Est-ce pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises? Le fait que les jeunes préconisent la formation technique à la formation professionnelle, ou même qu'ils poursuivent leurs études à l'université n'est pas mauvais en soi si l'on partage une vision de l'éducation qui dépasse les critères « d'employabilité ». Les jeunes qui veulent poursuivre une formation professionnelle ou technique optent davantage pour une formation au niveau collégial, ce qui leur permet d'acquérir une formation générale plus importante. Ceux qui obtiennent un diplôme technique ont également plus de chance de poursuivre leurs études que ceux ayant obtenu un diplôme de formation professionnelle. Actuellement, 30 % des jeunes qui ont un DEC technique poursuivent leurs études au niveau universitaire. Cette tendance à poursuivre des études universitaires nous apparaît positive, et ne pourrait être considérée comme une « survalorisation » des études universitaires.
- Enfin, rappelons que si la formation professionnelle est davantage une voie de retour aux études pour les adultes plutôt qu'une voie privilégiée de spécialisation des études des jeunes, elle n'en demeure pas moins un succès puisqu'elle permet à des milliers d'adultes de retourner à l'école et d'obtenir un diplôme qualifiant.

### ***Un rehaussement des exigences de qualifications à quelles fins?***

- Au fil des années, certains ordres professionnels souhaitent un rehaussement des exigences de qualifications. Pensons notamment aux pressions pour augmenter le niveau de diplomation en sciences infirmières et en inhalothérapie du DEC technique au BAC ou à l'ajout d'un diplôme de deuxième et puis d'un troisième cycle en psychologie. Plus récemment, c'est le ministre Proulx qui a proposé dans son livre *Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire* d'exiger une maîtrise pour les futurs enseignantes et enseignants.
- Quels sont les motifs pour un rehaussement des exigences? Pour certains, il semble que ce soit la valorisation de la profession. Le rehaussement du diplôme peut être une option dans certains cas, mais il existe également d'autres leviers pour y parvenir, par exemple, l'amélioration des conditions de travail ou la reconnaissance de l'expertise des professionnels en question. D'autres vont évoquer que l'exercice de la profession exige désormais davantage de connaissances et de compétences. Dans le second cas, il importe de ne pas confondre un allongement de la durée des études dû à l'accroissement des connaissances à acquérir et la complexité de ces apprentissages.
- À cet égard, nous recommandons dans notre mémoire sur un conseil des collèges du Québec<sup>19</sup> que le RREC soit modifié afin de permettre à la ministre de l'Enseignement supérieur d'accroître exceptionnellement le nombre d'unités de la composante de la formation spécifique d'un programme d'études techniques, ce qui aurait pour effet d'allonger la durée du DEC au-delà des trois ans prévus jusqu'à quatre ans. Cette disposition devrait être réservée à un programme qui a atteint les limites des aménagements possibles pour la réussite des compétences du programme et être justifiée par une analyse de situation de travail ainsi que par un degré de complexité des compétences de niveau collégial.
- Ceci dit il est également possible qu'un rehaussement vers un diplôme universitaire soit nécessaire et justifié. La responsabilité de définir le niveau d'une formation revient alors au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il y aurait toutefois lieu d'élaborer, en collaboration avec les établissements d'enseignement, des principes et des critères pour l'analyse de la complexité des compétences afin de rendre plus transparent le processus visant à déterminer à quel ordre d'enseignement, collégial ou universitaire, appartient une formation. Enfin, nous pensons que l'avis du Conseil supérieur de l'éducation *Réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC technique* risque de créer de la confusion dans la nomenclature des diplômes et de modifier le modèle québécois de l'enseignement supérieur.

---

<sup>19</sup> CSN, FEESP et FNEEQ. *Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et sur des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales*, 2016, p. 30.

[[www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-11-01\\_-memoire\\_CEQ\\_CSN.pdf](http://www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-11-01_-memoire_CEQ_CSN.pdf)]